

Les démocraties face à l'émergence d'un ordre féodal mondial

Sidney Touati

Avocat, romancier.

Depuis le premier choc pétrolier de 1973, le monde est entré dans une zone d'instabilité et de turbulence. Après une longue période d'hésitations, tous les observateurs parlent de « crise » pour qualifier la situation actuelle. Certes, les avis divergent quant à la profondeur et la gravité du phénomène et plus encore sur ses évolutions futures. Mais le constat est accablant, et dans tous les domaines. La construction européenne est en panne. Le fondamentalisme islamiste ne cesse de s'étendre, l'énergie nucléaire donnant aux « fous de Dieu » les moyens de réaliser leur rêve de destruction massive est en train de tomber en leurs mains sans réelle réaction des Etats menacés. La guerre qui oppose Israël aux pays arabes dure depuis des décennies sans qu'aucune solution durable n'ait été trouvée. Les Etats-Unis connaissent une crise sans précédent. L'Afrique est la proie de conflits ethnico religieux qui minent toute possibilité de réel développement ; des populations entières sont massacrées dans l'indifférence générale ; après un léger regain démocratique, l'Amérique latine est agitée par ses vieux démons ; ici et là, d'anciennes formes de banditismes apparaissent, telles la piraterie et les prises d'otages ; une nouvelle idéologie s'impose dans le discours public, l'écologie politique. La misère, la grande misère est toujours là, et touche des centaines de millions d'êtres humains. Notre monde, notre vieux monde craque, se fissure ; l'énorme puissance économique et militaire dont les pays démocratiques disposent semble inutile face aux défis majeurs du moment. Les hommes politiques sont dépassés ; il est manifeste que les théories dont ils disposent pour gouverner ne sont pas

adaptées. Le constat fait par de nombreux observateurs lucides peut se résumer à la réflexion que formule E.J. Hobsbawm : « *L'histoire des deux décennies qui commencent en 1973 est celle d'un monde qui a perdu ses repères pour sombrer dans l'instabilité et la crise.* » (1)

A l'heure où la technologie et le savoir nés dans le monde occidental imposent leurs règles à toute la planète, un « malaise dans la civilisation » est nettement perceptible. En l'espace d'une trentaine d'années, le paysage sociétal a été transformé et, pour ce qui est de la société française, l'ensemble de ses fondamentaux est ébranlé : la justice, la police, l'éducation nationale, la défense, la culture sont en crise et aucune solution durable n'est apportée aux questions que chacun se pose. Les plans succèdent aux plans sans qu'une réelle amélioration ne se produise.

L'égalité homme-femme que l'on pensait acquise, vacille. On pratique l'excision, les mariages forcés sur une vaste échelle, non pas dans une lointaine contrée du continent africain, mais dans les banlieues des grandes villes européennes. L'antisémitisme refait surface. Des attitudes issues de cultures archaïques, des conduites plus ou moins antinomiques avec les valeurs républicaines se juxtaposent.

Face aux manifestations, on s'interroge, on tergiverse, on polémique. Ne croyant plus en rien, on s'interroge sur tout. Tel Hamlet, nos gouvernants ont fait de l'hésitation permanente la règle du jeu politique. On se demande s'il faut ou non interdire la burqa (vêtement couvrant l'ensemble du corps de la femme y compris son visage) ; on ne sait quelle attitude adopter face aux violences urbaines, notamment aux voitures qui flambent dans les « cités » etc.

Ceux qui ont connu le monde et la France avant les années 1970, se demandent, comme dans la chanson de Claude Nougaro : « *que se passe-t-il ? Je n'y comprends rien...* »

Ce qui se met en place dans cet immense chaos planétaire.

L'interprétation dominante présente la rationalité du monde sous l'angle du conflit. On nous dit, tel pays, tel groupe, telle ethnie... sont en guerre contre telle autre, pour des motifs religieux, pour un différent portant sur le tracé d'une frontière, pour l'accès aux matières premières... Cette vision morcelle la perception du réel. Elle appréhende chaque conflit à part, comme s'il s'agissait d'une entité autonome, isolée du reste du monde. Les informations se superposent. A écouter le journal télévisé ou à lire les journaux, on a le sentiment que le monde est une sorte de grenier où s'entassent pêle-mêle des événements hétérogènes. Dans le même temps, une sorte de « causalité diabolique » se met en place. L'ONU et d'autres organismes, alimentent l'idée qu'Israël est la cause

principale des guerres et des tensions. Quel rapport entre le Rwanda et l'Amérique latine, la Russie, l'Inde, la Chine, Israël, la flambée des cours du pétrole, les turbulences qui agitent le système bancaire et le monde de la finance... ? Michel Foucault ouvre peut être une piste. Après avoir examiné les différentes conceptions du pouvoir, il aboutit à cette idée : « *Le pouvoir au fond, est moins de l'ordre de l'affrontement entre deux adversaires, ou de l'engagement de l'un à l'égard de l'autre, que de l'ordre du gouvernement* ». (2) Selon cette hypothèse, les conflits et les remèdes préconisés, seraient l'expression non d'une opposition entre des belligérants pour les motifs avoués mais exprimeraient en réalité tout autre chose, quelque chose nous dit Foucault, qui serait de l'ordre du gouvernement. Ce qui se mettrait en place à l'échelon de la planète, ce que tous les dirigeants recherchent, ce consensus qui est au centre de toutes les réformes, viserait donc à la création d'une manière de gouverner compatible avec les forces en présence et les évolutions en cours. La mise en place de ces nouvelles formes de pouvoir entraînerait de facto, l'élimination de plus anciennes, d'où la mise en question des équilibres et la généralisation des conflits.

La grande mutation dans les formes d'exercice du pouvoir

Vue de très haut, on pourrait dire que l'histoire de la zone occidentale depuis deux mille ans se découpe en trois grandes périodes : l'Ere romaine ; l'ère féodale, l'ère démocratique. A chacune de ces grandes périodes correspondent des idéologies et des modes spécifiques de gouvernement. Les conflits qui les ont traversés étant l'expression soit de leur mise en place soit de leur maintien ou consolidation.

L'Empire romain ne s'est pas effondré, comme nos livres scolaires nous l'enseignent, comme un château de cartes, sous les coups de boutoir répétés des « barbares ». Rome s'est lentement disloquée, transformée, au cours des siècles. L'Empire a toujours été en contact avec les « Barbares ». Ces derniers n'étaient pas seulement des ennemis de l'extérieur ; ils étaient présents à l'intérieur de l'Empire même. Les Barbares fournissaient un contingent important de soldats et de cadres de l'administration. Rome a su les combattre et dans le même temps les intégrer : « *... les trois principaux peuples barbares installés au V^e siècle dans les limites de la Gaule... étaient des peuples fédérés, ce qui veut dire qu'ils avaient conclu avec Rome un foedus ou traité. Ils avaient été intégrés dans l'Empire* » (3) Mais les « Barbares » étaient porteurs d'un rapport aux réalités dont l'empire s'éloignait de plus en plus. Il est venu un moment, où, engagés dans la défense ou la gestion de Rome, ils n'ont plus trouvé de motivation, de raison « matérielles » pour la défendre et faire fonctionner l'empire. « *Le poids croissant de l'impôt et l'expansion rapide, au IV^e siècle, de la superstructure administrative et ecclésiastique* » ont

contribué à cette « perte de réalité » élément essentiel de l'affaiblissement puis de la « chute de l'Empire romain » (4)

Au fond, lorsque l'on dit que l'empire romain s'est effondré, on vise très précisément le centre du pouvoir, c'est-à-dire la manière dont le pouvoir s'exerçait sur un vaste territoire. Pour le reste, des pans entiers de la civilisation romaine ont continué à perdurer pendant des siècles et perdurent encore de nos jours, dans les institutions, dans le droit, dans diverses représentations telle la publicité, la littérature, l'architecture...

Lorsque le pouvoir central s'est affaïssé, l'empire a littéralement éclaté en une multitude de fiefs. Le pouvoir s'est émietté. L'idéologie romaine, avec sa hiérarchie de dieux et ses divisions sociales, avec son ordre rigide, a perdu sens. Pour les nouveaux « maîtres », cette idéologie était devenue une sorte de gadget inutile ; il a fallu inventer de toutes pièces un système destiné à asseoir les nouvelles formes de domination. Il n'est pas évident « d'appartenir à un fief », d'obéir au seigneur et encore moins de travailler pour lui. Pour parvenir à ce résultat, l'édification de tout un ensemble de croyances et de représentations est nécessaire. Au terme d'un processus qui s'est déroulé sur plusieurs siècles, le mode de gouvernance s'est radicalement transformé et la société féodale a lentement pris les contours sous lesquels nous l'appréhendons, une société fondée sur trois ordres : ceux qui prient, ceux qui se battent, ceux qui travaillent.

L'émergence de la société féodale se fait dans et par la relation avec la nouvelle religion montante, le christianisme. Tous les historiens ont noté cette étroite imbrication de ces deux ordres : le religieux et le politique. Pendant des siècles, le christianisme s'élabore dans la dynamique de la mise en place du système féodal émergeant de l'antiquité qui le liait fortement au judaïsme, Cette relation organique avec la féodalité est telle qu'elle peut aller jusqu'à une quasi-fusion : « *Il n'échappe donc pas à certains clercs, dès la première moitié du XI^e siècle, que l'Eglise est en voie de dissolution dans le système féodal* (5). » Evidemment, l'Eglise se battra pour conserver son identité et sa liberté mais elle sera toujours le principal pilier du système.

Les soubassements idéologico-religieux du système

La faute et le péché originel

Deux catégories s'imposent dans le champ de la représentation féodale : la notion de faute (péché originel), et celle de salut individuel. De ce couple naissent les notions d'obéissance et de devoir. La dichotomie hommes libres/esclaves est dépassée dans celle de péché et de salut. Il ne s'agit plus d'être libre, mais d'être sauvé. Les hommes sont des pauvres pêcheurs devant expier leurs fautes

pour obtenir le salut de leur âme. Les terribles drames qui frappent l'humanité, la misère, les maladies... sont le résultat du péché commis par Adam et Eve. Ce péché est consubstantiel aux hommes. Le travail est le fruit d'une malédiction. Chacun doit travailler durement pour assurer sa subsistance, celle des siens, et celle de ceux qui prient et se battent (les rendements sont très faibles, l'outillage rudimentaire).

Le monde des échanges, du commerce et celui de l'usure est a priori suspect. Il n'est pas intégré dans cet ordre hiérarchisé. Il est maintenu à la marge. Le Juif comme personnage « maudit » fait son apparition devenant une figure incontournable de cette fantasmagorie politico-religieuse. Il est marginalisé, exclu de nombreuses fonctions ; spolié régulièrement, soumis à des impôts écrasants : *« on se dispute les Juifs en s'accusant mutuellement de les attirer. Dès le début de son règne, Philippe-Auguste... fait arrêter tous les Juifs du domaine, puis les chasse après leur avoir extorqué une énorme rançon, et confisque leurs biens. Leurs créances sont annulées, mais le roi s'en attribue le cinquième. En 1198, il change de politique : les Juifs sont rappelés, protégés, et soumis à une taille spéciale et à un droit d'enregistrement de leurs transactions... l'exploitation des Juifs ainsi organisée rapporte jusqu'à 7 750 livres en 1217.(6) »* D'une manière générale, les Juifs sont un élément clé des finances royales : *« L'impôt sur les Juifs est un autre mode de prélèvement sur l'activité commerciale et financière (1 250 livres en 1202-1203, beaucoup plus ensuite : en 1227, une taille sur les Juifs rapporte 8 982 livres) (7) »* Enfin, la nouvelle idéologie construit son orthodoxie dans la lutte contre toutes les formes d'hérésie.

La charité, les ordres mendiants et l'hérétique.

L'articulation « positive » entre les classes possédantes et les classes pauvres se fait autour des notions de charité, d'aumône, de mendicité. Le mendiant (et des ordres qui se constituent autour de cette pratique) et l'hérétique (et les ordres qui se constituent pour le combattre, dont la « Très Sainte Inquisition ») occupent une place centrale dans le dispositif de pouvoir. Ceux qui ne travaillent pas tirent leur subsistance du travail des paysans. L'exploitation économique de la plèbe s'appuie sur un véritable « leurre » : le « riche » donne à ceux qui n'ont rien, aux plus démunis, aux gueux. Par ce biais, l'image du mauvais qui maintient sous le joug l'immense masse des paysans, se transforme en l'image du bon. Le « riche » entretient l'illusion qu'il donne ce qu'il possède, qu'il redistribue ce qu'il a reçu, qu'il agit pour le bien de tous. Qu'il agit pour les plus déshérités. La pratique de l'aumône valide empiriquement l'obéissance et la résignation des serfs.

Compassion et intolérance.

L'ardente obligation de pratiquer l'aumône se double d'une intransigeance implacable envers les « hérétiques ». Louis IX (Saint Louis) demeure le modèle de cette double fonction de dévotion et d'intransigeance. Faisant preuve d'une grande piété, le roi donne aux pauvres, aux gueux, aux crève-la-faim. La charité royale finance de nombreuses fondations religieuses dont la plus célèbre et la plus coûteuse fut celle de Royaumont (vers 1235). Mais la charité fait bon ménage avec l'intolérance. Sous le règne de Saint Louis la répression des hérétiques, quels qu'ils soient, est abominable. Il prend une série de mesures visant à interdire la pratique de l'usure, dépossédant les Juifs de leurs biens : « *L'ordonnance de 1230 interdit aux Juifs de prêter et ampute leurs créances d'un tiers. Avant le départ en Terre sainte, les biens des Juifs sont saisis. La grande ordonnance de 1254 enjoint : « Que les Juifs renoncent à l'usure, aux blasphèmes, aux sortilèges et que leurs Talmuds et autres livres es quels sont trouvés blasphèmes soient brûlés... en 1258, les dettes contractées envers les usuriers doivent être remboursées au Trésor royal... En juin 1269, il est enjoint aux adeptes de l'Ancien Testament de porter sur leurs habits un signe qui les distingue des chrétiens...(8)* » Obsession du péché, assistance aux pauvres, prélèvement fiscaux de toutes sortes, surexploitation des paysans, intolérance, répression féroce sont les éléments fondamentaux de l'exercice du pouvoir féodal.

Du féodalisme à l'âge démocratique**Les piliers de l'état de droit.**

La sortie du Moyen-âge et du système féodal (la Renaissance) se fera par la construction d'un nouvel ordre fondé d'une part, au plan idéologico-religieux, sur la construction du dieu des philosophes (retour au message biblique, au dieu de la Bible et des Juifs, dieu lointain, caché qui laisse l'homme libre de ses décisions) ; sur la condamnation de la mendicité, la valorisation du travail ; la réactivation de la notion de liberté individuelle et du pouvoir créateur des hommes ; la réhabilitation du commerce, de l'usure et de la banque ; la croyance au progrès ; le culte de la raison (sciences, techniques etc.) qui permet de devenir « maîtres et possesseurs de la nature » (Descartes) et d'autre part au plan politique, par la construction d'un Etat unifié, administrant le pays avec la classe des fonctionnaires, l'affaiblissement du pouvoir des barons, des évêques et autres princes. Tous ces éléments contribuent à la mise en place d'une nouvelle manière d'exercer le pouvoir centré sur la notion de pacte social ou contrat social.

Aux trois ordres, aux trois fonctions propres à l'univers féodal, succède une nouvelle trilogie : liberté, égalité, fraternité. Le pouvoir n'appartient plus au

Prince comme un bien qu'il possède et qu'au demeurant il peut transmettre à sa descendance. Le pouvoir fonctionne dans la problématique du contrat. Le pouvoir s'exerce au nom du peuple composé d'individus libres et responsables, lesquels transfèrent volontairement au souverain le pouvoir qu'ils possèdent de se gouverner eux-mêmes. En échange, le souverain garantit la sécurité, la propriété, les libertés publiques et individuelles. Le pouvoir est divisé en trois grands domaines (législatif, exécutif, judiciaire) ; le souverain peut être contesté, destitué, et la mise en application de ses décrets, contrôlée, voire censurée. On constatera que dans les sociétés gouvernées selon ces principes le protestant, le Juif abandonnent leur condition de paria. La liberté d'opinion et de croyance met fin à la division entre orthodoxie et hérésie. Chaque citoyen, quelle que soit sa religion ou ses croyances, participe pleinement à la vie sociale et économique. Mais, les débris de l'ancien système sont toujours plus ou moins actifs, l'intégration du Juif éveillera des résistances vives et violentes à certaines périodes. L'Affaire Dreyfus réactivera la figure de l'hérétique dans celle du « Juif traître », du Juif cosmopolite, sans patrie autre que l'argent.

Un système toujours précaire et fragile.

Le basculement de l'ordre féodal vers l'ordre démocratique se déroulera sur plusieurs siècles. Il convient de préciser cependant que le triomphe de l'ordre démocratique aura toujours un aspect précaire, que les risques de retour aux formes archaïques du féodalisme et à ses différentes variantes, sont toujours là. Bien après l'instauration des républiques libérales, des pans entiers du féodalisme perdurent et poursuivent une forme de vie souterraine ou larvée et la tentation de recourir à des formes d'exercice du pouvoir héritées de l'âge féodal demeure. Elle se manifeste parfois brutalement, avec l'instauration des régimes fascistes et autoritaires en Europe. Maurras n'a pas de mots assez durs pour stigmatiser la république « *Oui, la République est le mal, oui le mal est inévitable en République* » ; d'une manière générale, les représentants de l'extrême droite font l'apologie des valeurs héritées du Moyen Âge et de l'ordre de la chevalerie. Tous ont la nostalgie de ce monde fixe, clôt, hiérarchisé qu'ils idéalisent et inscrivent dans l'ordre immuable de la nature. *In fine*, tout ce processus de contestation de la modernité, de valorisation des schémas anciens s'articule à l'hérésie dont la forme quasi idéale demeure à travers les siècles, le judaïsme⁽¹⁰⁾. Dans la période de crise profonde que nous connaissons, où les formes d'exercice habituel du pouvoir sont délégitimées, où les classes dirigeantes ne parviennent plus à trouver des réponses aux problèmes du moment, la volonté de rétablir une forme « soft » d'un pouvoir dont les traits renvoient au féodalisme, est plus que jamais d'actualité.

Résurgence du féodalisme dans la modernité.

Le nouveau monde émergeant des ruines de l'Empire romain se construit autour des châteaux, des fiefs mais la construction de l'ordre féodal implique de trouver un principe régulateur interne qui empêche le système de sombrer dans une guérilla permanente de tous contre tous. La mise en place d'un pouvoir royal implique une limitation de la toute puissance des seigneurs et son intégration dans une hiérarchie unificatrice. L'extension continue de la monarchie implique l'extension du domaine dans lequel s'exerce l'autorité du roi et concomitamment un affaiblissement du pouvoir des princes, des barons... Au terme de ce très long processus, qui conduit à l'instauration de la monarchie absolue, l'aristocratie sera dépouillée de la quasi-totalité de ses prérogatives, et réduite par Louis XIV qui l'enferme symboliquement à Versailles, à l'état d'ornement inutile et coûteux. La Révolution de 1789 permettra à la nouvelle classe montante, la bourgeoisie de s'emparer du pouvoir et de procéder à la construction de l'Etat moderne.

Passage du règne de la loi à la domination des normes.

Depuis la fin des années soixante, le processus inverse semble être engagé. Nous assistons avec la construction européenne et la « mondialisation », à l'émergence de grands groupes qui transcendent les frontières des Etats démocratiques (et autres). La puissance des « multinationales » ne cesse de croître. Le centre d'exercice du pouvoir, s'émiette, se déplace. Ce phénomène a été considérablement accentué par la chute du communisme et l'émergence de la Chine comme grande puissance. Il est détenu de plus en plus par ces grands seigneurs qui règnent en maîtres implacables dans leurs « fiefs » et qui oscillent sans cesse entre guerre et paix, chacun essayant d'élargir les limites de son pouvoir, à coup de rachat, fusion, etc... Les vieux Etats dont la puissance ne cesse de diminuer, sont tenus de composer avec ces nouveaux maîtres qui cherchent à les « vassaliser ».

Les Etats, pour préserver l'emploi, le développement de l'activité économique, n'ont d'autre choix que de composer avec ces nouveaux pouvoirs ; ils leur fabriquent une fiscalité avantageuse et une législation leur permettant de capter l'essentiel de la valeur ajoutée produite. Cette immense transformation se traduit par une mutation radicale dans le champ du droit et donc du rapport des citoyens avec les différents pouvoirs (politique, économique, judiciaire, médiatique). On pourrait qualifier cette mutation de passage du règne de la loi à celui de la dictature des normes. Hier on exerçait droits et devoirs au nom de la loi dans le cadre de la nation ; aujourd'hui on subit passivement les prescriptions de normes internationales sur lesquelles tout pouvoir de contrôle a été perdu.

Ainsi, exemple parmi d'autres, la loi prescrit les règles fondamentales d'hygiène que doivent respecter tous producteurs et distributeurs d'aliments. Dans ce cadre, chaque producteur est libre de produire selon ses goûts, ses traditions, sa fantaisie et chaque consommateur d'acheter selon ses choix. La norme met un terme à ce règne de la liberté. Elle dit très précisément ce qu'il faut produire, la composition de chaque aliment, comment ce dernier doit être vendu, comment et dans quel délai il doit être consommé. L'empire tatillon des normes a pour effet immédiat de limiter considérablement et la liberté de produire et celle d'acheter. Elle met en cause la faculté que chacun possède de se déterminer en fonction de son goût. Le producteur devient un exécutant et le consommateur un sujet passif.

Le règne des normes conduit à l'uniformité, à une diminution de l'éventail des produits. Il existait plusieurs centaines de variétés de céréales, on en utilise aujourd'hui à peine une dizaine ; il en est de même pour les fromages dont chaque sorte se déclinait sous des dizaines de variantes. Cet appauvrissement n'est pas propre à la sphère de la production et des échanges ; il est visible dans les domaines de la « culture ».

Le règne des normes conduit à sortir de la sphère du droit républicain : un automobiliste commettant une infraction ne pouvait être sanctionné que par un fonctionnaire agissant es qualité. Aujourd'hui, c'est une machine qui constate l'infraction et c'est une machine qui sanctionne. La mécanisation des sanctions met fin à toute forme de relation humaine. Policiers et automobilistes deviennent passifs et subissent le dictat d'une automatisation dans la distribution des sanctions.

Cette automatisation qui exclue tout pouvoir d'appréciation, toute intervention humaine, est totalement contraire à la loi et aux principes élémentaires du droit républicain. Un nouvel ordre judiciaire, une sorte de « totalitarisme soft » se met en place.

La gauche et la politique anti-bourgeois

Les « bourgeois », fournissaient l'essentiel du personnel politique et administratif ; ce sont eux qui possèdent le savoir et la culture permettant à l'ancien système démocratique de fonctionner. Ils sont de par les traditions reçues, les formations acquises, en principe fortement attachés à l'état de droit. Pour que le nouvel ordre féodal mondial puisse s'établir, il faut nécessairement retirer le pouvoir des mains de ces « bourgeois ». L'idéologie de gauche, d'inspiration marxiste, sera le fer de lance de cette nouvelle croisade. A partir des années 70 on assiste à un double mouvement de déconstruction de la nation française et à une remise en cause généralisée du règne des bourgeois ; à l'installation de

manière durable dans le paysage, d'un antisémitisme qui peut par moment revêtir des formes violentes.

Un procès exemplaire : l'affaire de Bruay en Artois.

On se souvient de cette sinistre affaire qui a monopolisé les médias durant une très longue période. En avril 1972, la jeune Brigitte Dewevre, fille de mineur âgée de 15 ans et demi, est découverte morte dans un terrain vague. Pierre Leroy, le notaire de la ville et sa compagne sont immédiatement accusés d'être les auteurs du crime. Cette accusation repose non sur des preuves formelles, mais sur l'appartenance des accusés à la bourgeoisie locale. Une violente campagne, animée par les responsables de la Gauche Prolétarienne (maoïste) Joseph Tournel, François Ewald, Serge July, appuyés par Jean-Paul Sartre et d'autres, exigera la condamnation du notaire au nom d'une « justice de classe ». Au fond, pour ces idéologues, il importait peu que le notaire soit l'assassin. Il est bourgeois donc coupable. Compte tenu de la nullité des charges pesant contre lui, le notaire bénéficiera d'un non-lieu en 1974. Dans cette approche, l'individu ne compte pas. La culpabilité n'est pas liée aux actes de chacun mais à l'essence du groupe auquel il est rattaché. Voltaire, dans la défense de Calas s'insurgera contre cette justice à la « louche » qui estime le pauvre homme coupable parce que protestant. Cette conception clanique se manifestera quelques années plus tard, dans un autre procès célèbre. Dreyfus est condamné parce que Juif. C'est cette forme de justice que réclament ceux qui demandent la tête du notaire de Bruay-en-Artois. Cette affaire, jamais élucidée au demeurant, laissera des traces profondes dans l'appareil judiciaire. L'incroyable passion qu'elle a déchaînée, est le signe de la résistance à l'instauration de cette nouvelle « justice de classe ». Elle est l'expression d'une sorte de cassure du système judiciaire. Au moment où cette « nouvelle » forme de justice se manifeste, elle provoque un heurt brutal avec les principes et les institutions en place. Si elle ne parvient pas à s'imposer (le notaire sera acquitté), elle ouvre une brèche. La singularité du « petit juge » deviendra très vite la norme. Le « petit juge » fait école. Les responsables de tous bords seront traduits devant des tribunaux dominés par une cohorte de « petits juges » formatés dans le nouveau temple de la loi : l'École Nationale de la Magistrature. La nouvelle politique fondée sur la chasse aux bourgeois est judiciarisée. Des lois « scélérates », sont votées. Ainsi, la loi de janvier 1985 sur les difficultés des entreprises, permettra de rendre tout à fait légal l'exécution de dizaines de milliers de chefs d'entreprises. Le diktat idéologique impose sa norme et toute la société entonne le refrain des patrons salauds, profiteurs sans scrupule. Le cinéma populaire met en scène des hommes d'affaires véreux, imposant dans le grand public l'idée que le domaine des affaires est toujours celui

des escrocs. Claude Chabrol va plus loin. Il montre comment des bourgeois « tranquilles », les gardiens de l'ordre, glissent dans le crime crapuleux. Dans cette problématique, on se plaît à brouiller les pistes. L'honnête homme côtoie le criminel. La frontière entre les domaines qui fondent la pertinence du droit classique, s'efface. C'est l'époque où les philosophes travaillent à questionner les oppositions par lesquelles nous appréhendons le réel : normal/pathologique ; bien/mal ; juste/injuste ; coupable/innocent... Pour rendre possible la condamnation de toute une classe sociale, il est nécessaire de rendre l'univers de la représentation floue, de jeter le trouble.

Ainsi, après ce travail, ce qui choquait en 1972, deviendra la règle dans les années 1980. Le chef d'entreprise est responsable du risque économique. L'entreprise va mal ? Il faut un coupable. C'est lui. La culpabilité a priori du chef d'entreprise s'étendra sans difficulté aux autres « bourgeois responsables », quel que soit au demeurant le champ dans lequel s'exerce cette responsabilité. Une présomption générale de culpabilité pèse sur toute personne qui exerce une responsabilité. Face aux juges, un « col blanc » est a priori suspect. A cette culpabilité des classes bourgeoises s'oppose l'innocence des classes inférieures. Le délinquant, le voyou est inscrit dans une chaîne victimaire qui relativise son geste et l'absout par avance de la faute qu'il commet. C'est tout le système et ses représentants légitimes qui sont les vrais coupables, et qui portent le poids de la faute et des maux que connaît la société. Bourdieu sera le chef de file de cette idéologie qui recycle la notion de « péché originel » la réinjectant massivement dans le domaine social. Son travail rend possible cet immense déplacement de la responsabilité individuelle à la faute collective.

Des dizaines de milliers de responsables de tous bords seront traînés devant les juges simplement parce qu'ils occupent des postes à responsabilité : députés, chefs d'entreprises, proviseurs de lycée, élus locaux deviendront le gibier d'une véritable chasse aux sorcières. Un accident du travail sur un chantier conduit de manière quasi-automatique à l'arrestation du chef d'entreprise.

La loi du 25 janvier 1985 sur le « redressement judiciaire des entreprises » débouche sur une véritable « dékoulakisation (11) ». Tous les patrons « anciens régime » qui auront le malheur de connaître des difficultés seront traînés devant les juges et la plupart du temps, poursuivis, condamnés, dépossédés de leur bien, quelquefois jetés en prison. Cette loi de janvier 1985 vise explicitement à sauvegarder les entreprises en difficultés, (article 1^{er} de la loi : « *Il est institué une procédure de redressement judiciaire destinée à permettre la sauvegarde de l'entreprise, le maintien de l'activité et de l'emploi et l'apurement du passif* ») Rappelons que 95 % des entreprises qui tombent sous le coup de cette procédure de redressement, sont rapidement liquidées. Selon les statistiques établies par

la Banque de France, chaque année c'est environ 50 000 entreprises qui tombent, victimes de cette procédure mortelle. A la vue de ces exécutions annoncées, programmées, planifiées, on pourra s'écrier, comme dans la vieille médecine de Molière lorsque les chirurgiens ont fini leur travail : « Bravo messieurs ! Votre travail est irréprochable ! Le malade est mort guéri ! »

Seuls parviennent à échapper à cette logique destructrice, ceux qui ont modifié radicalement leur manière de diriger, qui ont renoncé à être un « patron à la papa », attaché à son entreprise, à ses ouvriers, à son pays. Il convient pour être dans les normes nouvelles, de ne plus croire que l'entreprise repose sur des rapports humains (tout en parlant à longueur de journée « d'entreprise citoyenne ! »)

La classe des guerriers, des chevaliers propre à l'univers féodal, devient la classe des technocrates. Les très hauts revenus dont ils disposent, sans commune mesure avec leur compétence, expriment ce processus de vassalisation dans lequel ils fonctionnent. Ce n'est pas leur travail qui est « acheté » mais leur personne elle-même. Ce n'est pas seulement un salaire qu'ils perçoivent, mais une position qu'ils acquièrent.

Des dizaines de milliers d'entreprises, des centaines de milliers d'emplois, bientôt des millions, seront sacrifiés impitoyablement sur l'autel des nouvelles normes imposées par les grands seigneurs féodaux avec la complicité active ou passive des Etats dont le processus de vassalisation est consommé. Lors de la grande crise financière actuelle, les Etats se portent au secours des banques sans exiger la moindre contrepartie, sans appliquer à leur endroit, des lois existantes. Aucune n'est sommée de vendre ses actifs. Des milliards d'euro évaporés du jour au lendemain et aucune poursuite n'est engagée contre quiconque. Les grands seigneurs féodaux ne sont pas soumis aux lois du vulgaire.

L'apparition de potentats locaux et internationaux

François Mitterrand a parfaitement saisi quels étaient les enjeux du moment. L'alliance qu'il conclut avec le parti communiste et les « gauchistes » lui permet non seulement de conquérir le pouvoir en éliminant les représentants de l'ancien régime « bourgeois » (gaullistes, pompidoliens, giscardiens), mais également d'entrer dans le processus d'affaiblissement de la Nation et de l'Etat par l'accélération de la construction européenne, le renforcement des organismes de gouvernance mondiale, la mise en place de pouvoirs régionaux qui donnent naissance à de potentats locaux et internationaux. Utilisant la manne de la fiscalité (les impôts locaux augmentent dans des proportions considérables), les nouvelles seigneureries installent leur tout nouveau pouvoir dans des « Palais somptueux » (siège des Régions). Les grands féodaux internationaux quant à eux

logent dans des tours, sceau de leur élévation et de leur domination. Ironie de l'histoire comme le dirait Hegel, l'utilisation massive des gauchistes, des socialistes et des communistes dans les différentes administrations et appareils d'État assurera le triomphe du nouveau régime féodal.

Les transformations des fondamentaux de la démocratie

La base du régime démocratique est résumée dans une formule simple : nul n'est censé ignorer la loi. Connaissance des lois et transparence du système sont au fondement de la sécurité juridique qu'apporte la République par opposition à l'arbitraire et à l'opacité de l'Ancien régime. La République doit être bâtie sur des lois simples, claires, accessibles à tous. Tout un chacun doit pouvoir connaître qui décide et disposer des moyens, par les élections, de le sanctionner. Rousseau disait qu'un bon législateur doit adopter trois ou quatre lois par année.

A partir des années 70, sous couvert de réformes, l'appareil à produire des lois et des décrets se met à tourner à plein régime. Des milliers de textes législatifs, réglementaires, décrets, circulaires sont produits. Aucun citoyen n'est plus à même de connaître les lois, de se retrouver dans cette forêt touffue de règlements et de procédures. L'empire des normes impose sa mécanique. Derrière cette masse de règlements, une armée de fonctionnaires, tatillons, pointilleux, exigeants. Des prélèvements de plus en plus lourds pour les financer. Au deux bouts de cette chaîne qui emprisonne la société civile, deux personnages clés : d'une part l'inspecteur des impôts qui prélève, de l'autre le juge qui sanctionne. Il n'est pas indifférent de constater que ces deux personnages possèdent des pouvoirs inquisitoriaux. Comme au Moyen Âge, le régime a besoin de l'inquisition pour asseoir sa puissance.

Le citoyen perd son statut de sujet libre pour devenir sujet passif. Il entre dans un processus d'infantilisation. Qu'il soit coupable ou innocent importe peu. Il doit à tout instant rendre compte dans le détail de ses faits et gestes, qu'il est tenu d'enregistrer quotidiennement. Malheur s'il oublie une virgule, s'il se trompe de lignes, s'il applique mal les directives ! Gare à lui, s'il ne dépose pas dans les délais les dizaines de déclarations qu'il doit sans cesse fournir à la machine bureaucratique ! Le moindre retard de paiement, et les sanctions pleuvent, les contrôles se multiplient.

Le règne de l'insécurité permanente et l'inflation des normes

Dans l'ancien régime, le citoyen vit dans l'arbitraire. Ses recours s'il est victime d'une injustice sont faibles et laissés à la discrétion du Prince. Il peut à tout moment être arrêté sans en connaître le motif. Par opposition à ce règne de la violence et de la force, la République instaure l'état de droit. Elle apporte à cha-

cun des garanties quant à la sécurité de sa personne et de ses biens. Sans cette garantie, l'exercice des libertés et des droits est impossible.

Nul n'est à l'abri d'une agression bureaucratique qui va le transformer, du jour au lendemain en délinquant, le dépouiller de tous ses biens, voire le conduire en prison. Les raisons pour lesquelles ce citoyen sera traîné sur les bans de l'infamie ne sont compréhensibles qu'à la rare tribu des « initiés », ceux qui font profession de connaître les normes. Les médias, ne pouvant entrer dans la complexité des dossiers, se contentent de « colporter » les bruits et les sanctions. Le tribunal l'a condamné, donc il est coupable. Or, les tribunaux débitant des jugements à la chaîne (il n'est pas rare qu'en une après-midi plus de trente affaires soient examinées !) ne signifient plus grand-chose quant à la réelle culpabilité de l'accusé en matière de délit économique. Il suffit de lire les arrêts rendus par la Cour de Cassation ou par le Conseil d'Etat, lesquels sont prononcés après de très longues années de procédures d'une complexité inouïe, pour saisir l'opacité quasi-absolue du système.

Plus aucun espace n'échappe à la réglementation, y compris la sphère des relations privées, des rapports familiaux etc... Plus aucun lieu n'échappe au regard du juge, y compris l'histoire.

La peur induite par cette opacité du droit conduit à une infantilisation des conduites. Chacun ne songe qu'à se protéger, qu'à se couvrir en obéissant aux « consignes » et autres impératifs. Il est très dangereux dans ce contexte de prendre la moindre initiative.

Du côté des salariés petits ou moyens.

L'Etat et sa multitude de fonctionnaires, omniprésents dans la sphère des échanges et de la production, s'absentent massivement dans le domaine de la lutte contre la délinquance et la criminalité. Les classes les plus défavorisées sont livrées au règne de la force, de la violence, et de la voyoucratie. Une hyper-tolérance aux actes de délinquance commis par des éléments issus du sous-prolétariat accompagne l'hyper-répression des classes bourgeoises.

C'est par ce double mouvement d'insécurité généralisée – insécurité par le « haut » avec l'hyper-inflation des textes législatifs et réglementaires et les hyper prélèvements obligatoires ; insécurité par le « bas » avec l'extension continue du domaine de la délinquance et de l'aumônerie publique, que le peuple et la nation se dissolvent lentement, que le pouvoir des nouveaux seigneurs féodaux se met en place.

Aucune commune mesure n'existe entre la caste qu'ils constituent et le peuple. Aucune échelle ne permet de passer par degré d'un étage à un autre. Deux catégories d'hommes apparaissent : la masse des gueux et celle des seigneurs.

S'octroyant des revenus inimaginables, des trains de vie de rêve, ils se détachent radicalement du peuple qui se dissout progressivement dans une « plèbe » sans identité, sans voix. La presse « people » est chargée de célébrer le règne de ces nouveaux princes.

Les instruments de domination.

Pour asseoir leur pouvoir, les seigneurs féodaux, les grands patrons des nouveaux fiefs – médias, finances, industries, régions, administrations, organismes internationaux, services, loisirs, culture, communautés religieuses... – doivent prendre appui sur un complexe idéologique, sur la diffusion de croyances qui justifient en permanence l'exercice de leur domination.

Retour du sentiment de culpabilité et de la faute.

Toute une idéologie, issue de la fusion entre la vulgate marxiste, le catholicisme social puis l'islam vont massivement investir le champ de la représentation dominante redonnant force à la notion de faute et de culpabilité. Par la critique du colonialisme, de l'impérialisme... l'homme blanc, l'occidental est à priori coupable de tous les maux dont souffre la planète. Il est foncièrement mauvais. Il est accusé d'avoir réduit des peuples à la misère et à la servitude (colonialisme, impérialisme, guerre...) On se souvient de cette terrible préface de Jean-Paul Sartre au livre de Franz Fanon, *Les Damnés de la terre*, dans laquelle le philosophe estime qu'en tuant un « colon » (c'est-à-dire en réalité n'importe quel passant...) le colonisé exerce un double acte de libération. Avec l'apparition de l'écologie politique, la culpabilité devient quasiment cosmique. Nous voici devenu coupable de la destruction de la Nature. Au terme de cette mutation idéologique, la pauvreté et l'aumône retrouve une centralité dans le paysage politico médiatique tandis que le discours de l'apologie de l'ascétisme salvateur reprend ses droits.

L'émergence de la grande pauvreté et les nouvelles formes de sa prise en charge.

Dans les années 50, à la suite d'un hiver particulièrement rigoureux, les Français font connaissance avec une réalité qu'ils pensaient dépassée, la misère. Un personnage qui deviendra une véritable icône de la nouvelle société fait son apparition : l'Abbé Pierre. L'intervention de l'Abbé Pierre représente un véritable tournant : c'est un homme d'église. Mais cet homme d'église ne s'adresse pas à l'église pour prendre en charge la pauvreté, la grande pauvreté ; il s'adresse à la société civile et aux politiques.

L'Abbé Pierre deviendra un familier du petit écran. Ses appels à la solidarité nationale vont se ritualiser, se sacraliser. Chaque hiver, l'Abbé est là. Il veille.

D'autres à sa suite réinvestissent l'image du Saint et de la sainteté, Sœur Emmanuelle, Mère Maria-Thérèse... Il est l'ultime recours, le médium entre les puissants et les pauvres. Son action est le témoignage d'un échec. L'Etat providence a échoué. Il n'a pas pu, pas su supprimer la misère. Ses représentants, quelque part sont coupables. L'Abbé demande à la RATP d'ouvrir des stations pour héberger les pauvres ; les sans-abri. Comme si la RATP avait pour vocation l'accueil des sans-abri. Le procès de tout notre système est engagé dans l'exhibition de ces malheureux. L'Abbé renoue avec l'antique fonction de l'évêque. *« L'évêque détient seul les clés de la vérité... Il prie et prêche, ce qui revient au même... celui que l'évêque en premier lieu morigène, est le roi, ou bien le prince, l'homme qui détient, par « la grâce de Dieu », la principalis potestas... le discours épiscopal lorsqu'il s'adresse aux princes de la terre a bien ce but : leur rappeler leurs droits, leurs devoirs, et ce qui ne va pas dans le monde. Les inciter à agir, à rétablir l'ordre... Discours politique, le discours des évêques invite à réformer des relations sociales (12). »* Hiver après hiver, le peuple des sans-abri augmente inexorablement. L'homme d'église fait école. Son appel à l'aumône publique s'est imposé comme une nouvelle règle. Il reçoit quelques années plus tard le soutien d'une autre idole des Français : Coluche et de toutes les stars du Show-business. L'Abbé redonnait une centralité aux pauvres et à l'aumône dans le domaine morale. Coluche l'inscrira dans le champ de l'économie. Michel Rocard, avec la création du R.M.I. en fera la norme du nouveau système d'aide sociale.

La loi Coluche, votée en décembre 1988, codifiée à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise une déduction fiscale supplémentaire pour certaines associations caritatives et humanitaires dites « organisme d'aide aux personnes en difficulté » (Restos du cœur, Croix-Rouge, Compagnons d'Emmaüs, Secours populaire...) Ces grands « ordres mendiants » reçoivent une manne financière exceptionnelle et croissante. Le dispositif de financement de la grande pauvreté sera complété au cours des autres lois de finances. En 2004, la dépense fiscale liée à ce mécanisme d'aide est évaluée 580 millions d'euros (elle était de 460 millions en 2003). La pauvreté devient un élément du système économique et social et les grandes associations, les héritiers des ordres mendiants du système féodal, acquiert un financement important.

Par ailleurs, Michel Rocard, à la même période, soit le 1^{er} décembre 1988, fait voter le R.M.I. L'assistantat public, venant compléter les actions privées, fait officiellement son apparition sur une vaste échelle et devient le principe fondamental de l'action social. Sous réserve d'adaptation aux mutations rapides de l'appareil productif, on procède à une véritable révolution qui à terme modifiera en profondeur le système de solidarité mis en place après la seconde guerre mondiale. On passe en réalité de la logique de l'assurance et de la mutualisation

du risque, notre fameuse « Sécurité sociale », à celle du don et de l'aumône publique, la « Charité sociale ».

Très rapidement, le « pauvre » acquiert un statut. Ce pauvre d'un type nouveau devient un personnage central qui mobilise une grande partie des énergies. Le peuple des SDF est rejoint par toute les catégories du peuple des « sans » : Sans papier, sans travail, sans couverture social, sans identité, sans citoyenneté, sans vacances, sans Noël etc.

Jouant sur le sentiment de compassion que provoque la vue des gens démunis, une propagande de plus en plus lancinante transforme le sentiment de sympathie en obligation de prise en charge. Le message qui nous est adressé vise à réveiller un sentiment de culpabilité en chacun. Vous qui avez un logement, qui mangez à votre faim, qui êtes correctement vêtus... vous n'avez pas le droit de laisser vos frères pauvres dans cette situation. Vous devez les prendre en charge. Dans « l'ancien » système social, celui de l'Etat Providence, chacun cotise en fonction de ses revenus pour se prémunir (lui et sa famille les ayants droit) contre les aléas de la vie, maladie, accident, chômage. Nous sommes ici dans le cadre du contrat, de l'échange. Chacun à travers le mécanisme de l'assurance et de la mutuelle se protège contre un ensemble de risques. Dans le second système, il n'y a plus de contrat, plus d'échange, il y a le don, l'aumône. Non plus l'assurance, la mutualisation des risques, mais la « solidarité », massive, aveugle, contraignante. On doit donner aux pauvres, on doit se sacrifier pour aider ceux qui n'ont rien. Le « on » désigne tout le monde, celui qui a peu, comme celui qui possède beaucoup. Dans cette logique, le moindre salarié qui a un travail, un logement, de la nourriture devient un « possédant » et donc un coupable, quelqu'un qui doit donner une partie de ce qu'il a gagné pour expier sa faute ; un être que l'on oppose à celui qui n'a rien. Réduite à ce niveau dérisoire, l'opposition entre les « sans » et les « possédants » alimente la haine, la violence, la délinquance. Celui qui « possède » un travail, un logement... est stigmatisé. Celui qui n'a rien se perçoit comme la victime d'un système injuste ; il se sent autorisé à prendre à celui qui a. Et celui qui a, c'est le voisin, le passant que l'on croise... Le « vol à la tir » est banalisé... les agressions courantes également que l'on travestit sous le terme d'incivilités pour les dépénaliser. Il y en a trop. La plupart du temps, le procureur classera sans suite les « petites agressions » qui empoisonnent au quotidien la vie des citoyens.

Certains pauvres sortent de leur condition certes mais c'est d'un coup. Cette mutation est de l'ordre du miracle, du don, non de l'évolution rationnelle. L'archétype de ces mutations qui font rêver est fourni par les grands footballeurs et les artistes populaires. L'évocation de la grande pauvreté nationale et internationale justifie des prélèvements de plus en plus élevés, l'écrasement des classes

moyennes, la précarisation croissante des ouvriers et des petits salariés, l'ouverture des frontières, la mise en place des nouvelles politiques de solidarité.

L'aumône publique et ses conséquences.

La dissolution du tissu social.

L'appel à la solidarité interdit en réalité le soutien direct à ceux qui sont dans le besoin et contribue à la dissolution du tissu social. Nul ne peut aider directement son prochain sans passer par le contrôle rigoureux des administrations. Un père ne peut donner à ses enfants comme il l'entend. Les sommes qu'il consacre à leur éducation sont rigoureusement encadrées par une réglementation tatillonne. Le système du quotient familial est littéralement mutilé. Le gain d'impôt que procure la fameuse demi-part est plafonné. Une discrimination négative est mise en place pour spolier les classes moyennes qui n'ont plus le droit de déduire de leur revenu les sommes qu'elles consacrent à l'éducation de leurs enfants.

Les sommes prélevées sur le produit du travail et qui sont en théorie destinées à être redistribuées sont perçues par différents organismes qui décident des modalités concrètes des quotes-parts qui seront versées aux « pauvres ». En tout premier lieu, ces prélèvements vont financer la classe des nouveaux prêtres qui officient dans la cohorte des associations et la multitude de fonctionnaires. Les détournements de fonds ne sont pas rares. On se souvient de ce président d'un organisme de collecte de fonds destinés à financer la lutte contre le cancer qui menait grand train. Or, pour un exemple sanctionné, combien sont-ils à vivre en toute légalité de cette nouvelle manne ?

Un processus de déshumanisation

Celui qui donne ne décide en réalité de rien. Il ne sait même pas à qui *in fine* son argent va être donné. Il ne possède aucun moyen de contrôle. Celui qui reçoit est dans la même passivité. Tous les deux ont quitté le domaine du droit fondé sur le principe de la réciprocité pour être inscrit dans celui de l'aumône et de la charité. On reçoit sans contrepartie comme on donne sans lisibilité. Cette mécanique est totalement exclue de la sphère des échanges. Il n'y a rien à prouver, rien à produire, rien à faire pour recevoir. Tout est déshumanisé. Cette mécanique de perception et de distribution aboutit à ce que le lien entre le citoyen qui donne et celui qui reçoit, est en réalité rompu, détruit. Plus de contact direct, plus de manifestation de solidarité directe. En lieu et place, l'opposition brutale entre ceux qui « possèdent » (en gros ceux qui vivent du produit de leur travail) et les « sans ». Expression de cette déshumanisation croissante de l'espace social, un été trop chaud tue 15 000 personnes !

La culpabilisation et la paupérisation des classes moyennes.

Le citoyen qui subit des prélèvements de plus en plus élevés ne dispose plus de moyens pour venir en aide directement à celui qui frappe à sa porte, au carreau de sa voiture, qu'il croise à l'angle de la rue ou dans la rame de métro, à ses parents, amis. Il en résulte un sentiment d'impuissance face à la progression continue de la misère, lequel nourrit le sentiment de culpabilité justifiant l'attitude des pouvoirs publics et de leurs prébendiers. Celui qui reçoit ne se porte guère mieux. Il développe un intense sentiment d'humiliation qui se meut en violence soit contre lui-même (alcoolisme, drogue, dépression, suicide...) soit contre les autres (agressions, délinquance, criminalité). L'impôt, la taxe supplémentaire dont il est demandé le paiement sont toujours prélevés au nom de ceux qui souffrent. Toutes les compagnes nationales débouchent sur un impôt supplémentaire. Après une intense campagne idéologique montrant la Nature en danger, une taxe nouvelle est votée... Le fossé qui sépare les différentes catégories de la population se creuse sans cesse. La conclusion s'impose d'elle-même : in fine, la masse des prélèvements est destinée à alimenter un système qui concentre la richesse vers le haut et égalise la pauvreté vers le bas.

L'écologie politique : idéologie de la faute et nouvel instrument de domination

Retour du paganisme et culte de la mère nature.

Dans la nouvelle écologie politique, le citoyen des grands pays développés est fautif. Tout un discours culpabilisant se met en place. La société de consommation est une société qu'il faut condamner en bloc. On n'est pas coupable parce que l'on est riche ou pauvre. On est coupable parce que l'on fume, boit, mange, roule, produit... et l'on est coupable devant l'humanité présente et future mais également devant la Nature. Ce n'est plus un Dieu bon, miséricordieux, vengeur... que l'on évoque pour obtenir la soumission des citoyens, c'est la Nature martyrisée. La Nature est déifiée. Elle est présentée comme le monde de la pureté, de la beauté, de la bonté. La nature est généreuse, elle donne. L'homme est un prédateur, qui par son activité désordonnée la souille et la détruit. L'homme (*i.e.* l'occidental) doit être condamné et se faire le plus petit possible ; entrer dans le cycle de la reproduction naturelle. Se rapprocher de la condition animale, prendre exemple sur l'animal. Une nouvelle théorie (l'éthologie) recherche fébrilement dans le comportement animal l'explication des conduites humaines. Il faut restaurer le lien entre la société et la Nature. Mais le secret de cette mission sacrée n'est pas accessible aux citoyens lambda.

De même que les prêtres, moines et saints dans le système féodal avaient vocation à servir d'intermédiaires entre les hommes et Dieu, à décrypter les signes

de sa volonté, de même, les nouveaux prêtres de l'écologie politique servent d'intermédiaire entre la Nature et nous. Par l'extension continue du domaine de la peur, du sentiment de la faute, ils se glissent littéralement dans tous les pores du pouvoir et imposent progressivement leur ordre. Le principe de précaution, érigé en dogme, se transforme en arme paralysante. Comme au moyen âge, on diabolise la démarche scientifique ; on détruit le fruit de la recherche. (*cf.* la peur des OGM et les actions conduites sous la houlette de José Bové). La peur, l'élimination de tout risque deviennent la norme. La situation est telle qu'une grippe, une banale grippe, crée la panique. Un processus d'infantilisation intense se met en place. Le citoyen, victime d'une propagande obsédante, est déstabilisé. On détruit ce qui constitue la base de notre système : la confiance en soi, en les autres. On démontre que pratiquement tout ce que l'on aime, tout ce qui procure du plaisir, tout ce qui représente la vie, est en réalité mauvais, dangereux, nocif, toxique. Dans cette problématique, le libre-arbitre est un leurre. Le citoyen qui assume lucidement le risque est stigmatisé. On évoque le danger pour son entourage. Il est décrit au mieux comme un inconscient qui met en péril sa vie et la santé d'autrui, au pire comme un salaud. Pour savoir ce qu'il doit faire et penser, ce dernier a besoin de la médiation de ceux qui savent, ceux qui dénoncent le mal, qui le traquent dans les gondoles des supermarchés et dans tous les produits issus de la production industrielle. Jamais la sécurité alimentaire n'a pourtant été aussi grande ; jamais la peur n'a été autant répandue. L'homme ne doit plus se fier à ses goûts, à ses désirs. Il doit obéir en permanence. Comme le diable au Moyen Âge, le mal est omniprésent, il est naturellement trompeur et se présente sous les dehors du bien, du désirable, de la tentation.

Apparaît ainsi une nouvelle caste, les écologistes patentés, les prêtres officiels de cette nouvelle religion de la nature. Ils nous préviennent que nous sommes en état de « péché » permanent, lorsque nous fumons, que nous buvons, que nous conduisons, que nous consommons, que nous nous logeons, nous habillons... Nous avons faux sur toute la ligne. Eux savent. Obtenant l'aval des pouvoirs publics, ils nous condamnent, nous sanctionnent, stigmatisent telle ou telle catégorie de la population. Aujourd'hui, les fumeurs, demain les conducteurs d'automobiles etc. Ils nous somment de renoncer au rêve prométhéen dans lequel toute l'épopée de la modernité est inscrite. Ils prônent le retour à une économie de la rareté et de la pauvreté et nous engage à pratiquer une forme d'ascétisme qui était celle des moines de la période féodale.

La médiation du citoyen avec ses élus est captée par ces nouveaux prêtres. Ce sont eux que l'on interroge systématiquement. Ce sont eux qui sont sensés exprimer ce que le peuple éprouve. Ce sont eux que l'on retrouve dans les

« commissions » chargées de faire des propositions concrètes aux élus et aux gouvernements. Le peuple, c'est-à-dire le Tiers-État, n'est jamais consulté directement. Sa vocation est nourricière, il est chargé d'alimenter par le biais de l'impôt, des taxes, des prélèvements obligatoires, la classe des prêtres et des « chevaliers » (les technocrates de tous bords) qui dispensent à longueur de journée les différentes formes de l'idéologie de la faute et de la culpabilité. Car, quel que soit le secteur dans lequel ces nouveaux « prêtres » dispensent leur bonne parole, on peut être certain que tous leur discours conduisent à une seule et même conclusion : nous sommes coupables.

Les bouleversements de la base sociale : l'ère des grands amalgames.

Dans l'Empire romain, ceux qui sont chargés de produire pour assurer le train de vie des citoyens libres, sont en dehors du peuple. Il s'agit des esclaves. Lorsque l'Empire romain entre en déclin, la masse des esclaves se dilue dans le reste de la population. Les hommes libres, ceux qui vivaient de leur travail, côtoient la masse des esclaves « libérés ». Ces deux catégories vont être progressivement assimilés fondus dans une nouvelle classe : ceux qui travaillent et que l'on appellera des « serfs ». « *Mais l'établissement de nouveaux rapports de domination avait déplacé l'exercice de la fonction nourricière dans l'espace social. Jadis, l'obligation de peiner pour nourrir un maître était reléguée hors du « peuple » : elle incombait aux esclaves. Après l'an Mil, après l'appesantissement du pouvoir banal, tous les « rustres » supportent cette charge. Le labeur est le sort commun de tous les hommes qui ne sont ni guerriers ni prêtres. Certains cultivateurs peuvent bien se prétendre libres, ils sont comme les autres asservis par la seigneurie nouvelle*(13). » Grande révolution. Ceux qui travaillaient, les esclaves étaient à l'extérieur du système. Les serfs eux sont à l'intérieur. D'où la nécessité d'une intense propagande propagée par le clergé pour faire accepter à cette nouvelle masse hétérogène sa condition servile. D'où également la nécessité d'une classe de guerriers, – les chevaliers, cumulant les fonctions de police et d'armée – destinés à assurer leur protection contre les agressions externes mais également pour réprimer toute tentative de révolte. Avec l'instauration du système féodal on assiste ainsi à un nivellement des conditions : l'homme libre pauvre, rejoint la classe des serfs. L'ex-citoyen romain perd son statut, et descend dans l'échelle sociale. L'esclave est intégré dans le peuple, il change également de statut mais demeure voué à un labeur exténuant.

Les droits de « l'homme » contre le « citoyen ».

La tendance à prendre en compte la totalité de la misère du monde, l'ouverture des frontières, le mélange entre les « sans » et les autres, conduit à un

formidable nivellement des situations. La classe moyenne qui supporte l'essentiel du coût du nouveau système, se paupérise et les salariés sombrent dans une précarité qui les rapproche progressivement de la condition misérable des « sans ». Un salarié moyen ne peut plus se loger décemment à Paris. La plupart des jeunes étudiants sont un état proche de la misère. Les jeunes enfermés dans le système des stages, subissent une surexploitation humiliante. Pour assurer la satisfaction des besoins les plus élémentaires, une masse croissante d'hommes et de femmes se trouve dans la nécessité de quémander. Les politiques qui sont sensés représenter les classes « laborieuses » prônent le mélange, le métissage. Le peuple perd son identité en même temps que la nation ses prérogatives. Un étrange basculement s'opère dans les droits attachés à l'homme et au citoyen. Le clan des « progressistes » se bat pour qu'un maximum de droits soit accordés à l'homme quelle que soit sa nationalité : droit au travail, au logement, à l'enseignement, à la santé, droit d'association, de manifestation... Tous les droits hier attachés à la condition de citoyen basculent dans celle anonyme de l'homme. Mais c'est sur les épaules du citoyen que repose l'essentiel de la charge financière, psychologique, sociale de cet immense transfert ; c'est le citoyen qui en supporte le coût et qui en paie le prix fort par une dégradation sans précédent de ses conditions de vie.

Le système féodal pour exercer son pouvoir absolu a besoin de ce nivellement qu'il maquille sous la catégorie de l'égalité. C'était l'égalité de la condition humaine fondée sur le péché et la nécessité d'expié sa faute, qui justifiait, hier, la condition misérable et résignée du serf par laquelle s'égalise et se fondent les conditions de l'esclave et celle du paysan pauvre. Ce sont aujourd'hui les défenseurs des nouveaux droits de l'homme (et non du citoyen) qui au nom de l'égalité de tous, se battent pour que disparaissent les différences entre le travailleur et le sous-prolétaire, entre immigrés et citoyens, entre les « sans » et les autres.

On prélève de plus en plus pour redistribuer et assurer une égalité de condition. Les nouveaux prêtres, chantres d'un égalitarisme austère, nous enseignent que tous doivent, quel que soit leur statut, accéder à une gamme de biens identiques : droit à la santé, droit au logement, droit aux loisirs... C'est cet esprit d'un minimum accessible à tous qui est à la base des grandes réformes. On évoque même l'idée d'un bloc de connaissance minimum à distribuer aux masses, d'un SMIC du savoir et de la culture. Une sorte de caisse à outils du prêt à penser spécifique à la société dominée par le « politiquement correct ». En outre, des organisations puissantes sont chargées de surveiller et de sanctionner tout citoyen qui se livrerait à la moindre « discrimination ». La chasse aux discriminations devient ainsi un des piliers du nouveau despotisme.

C'est au nom de l'égalité que ce travail de destruction lente de toutes les hiérarchies qui fondait la cohésion de la démocratie, la mobilité sociale, les évolutions, se produit. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Comme l'a noté avec malice Michel Foucault, toute avancée de l'égalité vise en réalité un renforcement du pouvoir : « *Par un procédé propre à tous les despotismes... on fait croire aux inférieurs qu'un peu plus d'égalité à leur profit donnera beaucoup de liberté à tous. Et en fait, grâce à cette « égalitarisation », on aboutit à un gouvernement despotique*(14). »

Renaissance des corporations.

A ce processus de nivellement pour la constitution d'une masse indifférenciée de travailleurs pauvres, de gueux sans patrie, sans repère, sans identité, s'oppose la constitution d'une élite des travailleurs sur-protégés. Les syndicats, pour lutter contre le processus de précarité, se battent pour les salariés à statuts, autrement dit, se réfugient dans la corporatisme propre au féodalisme. Ici, à l'inverse de ce qui se passe pour la masse des « gueux », tout est verrouillé, fermé, contrôlé. On entre dans ces univers qu'en franchissant de multiples obstacles et en remplissant une quantité impressionnante de conditions. Pour être intégré dans ces emplois à statuts, il faut en connaître les codes d'accès ; sans cette connaissance des mécanismes internes, impossible d'obtenir le fameux « sésame », de réussir le concours ou l'examen d'entrée. Ces grandes corporations que sont la fonction publique, les grandes sociétés telle EDF, SNCF, France-Télécom, les grands groupes qui sont au CAC 40, les « grandes écoles »... sont accessibles en priorité aux initiés, voire aux enfants et relations directes de ceux qui y sont déjà employés. Nous avons qu'à ouvrir la télévision pour constater que nous avons basculé dans le règne des « fils de... » Chez les comédiens et artistes cela devient la norme. Il en est de même à tous les échelons de la société.

D'un côté, sur le marché libre du travail on se bat pour que le travailleur se présente sans distinction aucune, le plus nu possible, le plus abstrait possible, vidé de toute histoire, de toute tradition. Autant que faire se peut, on veut que rien ne distingue un travailleur d'un autre. Ainsi, au nom de la lutte contre les discriminations on demande que le nom, l'âge, le sexe, le lieu d'habitation... ne figurent plus dans les C.V.

De l'autre, dans l'univers des corporations, des emplois à statuts, à l'inverse on exige une foule de conditions qui distinguent le candidat, et en fait un être unique.

Rien d'étonnant si ces travailleurs à statuts, défendant leur privilège, deviennent les auxiliaires actifs de la dissolution de l'ancienne société « bourgeoise-démocratique » et les farouches artisans de la féodalisation du pouvoir, du renforcement du « despotisme soft ».

Cette immense machinerie à détruire l'ordre ancien ne peut se construire et mobiliser ses troupes que si elle s'oppose à un ennemi, que si elle a à surmonter l'obstacle représenté par l'existence d'un adversaire irréductible, d'un danger constant et permanent. Au Moyen Âge, l'Église prend appui sur la figure du diable et celle de l'hérétique, dont le Juif est l'incarnation parfaite et crée la redoutable Sainte Inquisition.

L'hérésie sioniste du point de vue des États démocratiques

Le Juif est par excellence celui qui est le porteur des valeurs de cette société républicaine qui est en train de s'effondrer sous nos yeux. La totalité du discours antisémite moderne, post-révolution, le désigne comme l'instigateur et le bénéficiaire de cette nouvelle société démocratique. Il est donc normal que dans le processus de destruction de cette société républicaine et démocratique, le Juif soit perçu comme l'obstacle majeur aux évolutions en cours. Pour toute une frange d'intellectuels de gauche et d'extrême gauche, le judaïsme est dépeint comme étant la source de tout le malheur du monde ; il serait le porteur de toutes les violences. Selon ces auteurs, la Bible serait même la source du racisme et du fascisme... la racine du mal qu'il faut combattre et extirper. Il est vrai que les valeurs du judaïsme fondées sur la liberté, la responsabilité individuelle, le travail, le progrès, la permanence des identités, celle de la nécessaire différence homme-femme etc. s'opposent frontalement au processus de déconstruction que nous avons brièvement évoqué.

Au plan international, la figure de l'hérésie est incarnée par Israël et le sionisme. La plupart des despotes, toutes idéologies confondues, investissent les grands organismes internationaux, et tentent de faire de l'ONU (qui est littéralement obsédée par Israël), une sorte de nouvelle incarnation de l'Inquisition. Israël revendique une frontière, à l'heure où les autres pays démocratiques travaillent à effacer les leurs. Israël en tant qu'État revendique la totalité des prérogatives attachées à l'exercice de la souveraineté, à l'heure où les États démocratiques et principalement européens ont massivement transféré à des organismes internationaux l'essentiel des éléments de leur souveraineté. Israël persiste à fonder le droit sur la citoyenneté, sur les nationaux, sur les citoyens, alors que tous les pays européens abandonnent progressivement leurs « citoyens » au profit de l'homme abstrait, dont le modèle est celui des « sans ». Israël ne peut se leurrer, comme le font les autres nations démocratiques emportées dans le lent processus de dissolution de leurs identités. S'il venait à céder au féodalisme international, Israël disparaîtrait brutalement. Or, la « permanence d'Israël » renvoie à une autre permanence, celle du nom Juif qui est une constante de l'histoire.

L'hérésie sioniste du point de vue arabe

Ce qui explique que l'Algérie ou le Soudan se sentent menacés par Israël, menacés de l'intérieur en quelque sorte c'est l'incongruité absolue du régime qui est en place en Israël avec ceux qui sont en place dans le monde arabe et musulman. Difficile d'appréhender sous un même concept l'ensemble des situations de cette nébuleuse qui recouvre de très vastes territoires et englobe une multitude de peuples et d'ethnies. Il n'est pas question de nier les différences qui existent entre le régime syrien et le régime algérien ou égyptien. Cependant, globalement on pourrait dire que tous ces régimes ont un trait dominant qui les rattache à un mode de gouvernance proche du féodalisme.

Admettre l'existence de l'Etat d'Israël, c'est admettre *ipso facto* la légitimité du mode républicain et démocratique d'exercice du pouvoir ; c'est prendre le risque de valider la démocratie. Or, cela est absolument impossible. Une dictature ne peut par définition reconnaître une démocratie. Reconnaître la démocratie c'est renoncer à ce qui fonde l'ossature du pouvoir politique des tyrans : le discours de la guerre. La preuve de cette impossible reconnaissance nous est donnée par l'exemple du bloc soviétique. Lorsque ce dernier a formellement reconnu le bien-fondé des droits de l'homme (Accords d'Helsinki) (15) il a inscrit dans son espace idéologique un principe qui a contribué de manière décisive à sa dissolution.

Lorsque la Révolution française a établi la République, toutes les vieilles monarchies se sont liguées contre elle adoptant immédiatement pour assurer leur survie, le discours de la guerre. Pourtant, la République naissante ne menaçait formellement aucun Etat. Les démocraties ont toutes un point commun : elles fonctionnent sur le respect d'un droit fondé sur la personne humaine définie comme autonome et responsable. Les dictatures ne peuvent par définition admettre le principe de l'autonomie de la liberté individuelle et ses conséquences immédiates qui sont, la responsabilité individuelle, celle des dirigeants, la libre circulation des hommes et des marchandises, la liberté de culte et de croyance, le droit d'entreprendre, de vendre, sans signer leur arrêt de mort.

Un perpétuel conflit

Au fond, ce qui se jouerait sur ce théâtre moyen-oriental n'est pas un conflit d'ordre religieux, ou un conflit s'articulant autours de quelques kilomètres carrés de désert, ou quelques permis de construire... Israël n'a jamais porté atteinte à la liberté de culte, de croyance des musulmans (ou de qui que se soit) ; l'enjeu de cette guerre sans fin, porte très précisément sur la manière de gouverner, d'exercer le pouvoir. Le conflit israélo-palestino-arabo-musulman est l'expression

de cette guerre sans fin que se livrent pour la domination du monde, les différentes formes d'exercice du pouvoir, notamment les formes démocratiques et/ou féodales et cela depuis des siècles.

Il y a un mode de gouvernance israélien qui est perçu comme antinomique du mode de gouvernance à l'œuvre dans les pays arabo-musulman (et d'une manière générale à l'œuvre dans toutes les tyrannies) et en opposition avec les évolutions auxquelles sont confrontées les grands pays démocratiques, qui comme nous l'avons esquissé à grands traits, les font glisser vers les formes d'exercices du pouvoir propre aux vieux régimes féodaux. C'est ce qui explique cette alliance, contre-nature, entre les tyrannies arabo-musulmanes et les pays démocratiques occidentaux. Il y a un point de jonction entre ces deux mondes qui explique le silence dont font preuves les grands médias et les hommes politiques occidentaux à l'égard des violations répétées des droits de l'homme dans le monde arabo-musulman.

L'extrême tolérance dont font preuve ces démocraties à l'égard de l'islam s'expliquerait par le fait que l'Islam, tel qu'il fonctionne dans son corps de doctrines actuelles, fournirait les soubassements idéologiques nécessaires à l'instauration d'un nouveau féodalisme planétaire. En clair, l'islam remplirait pour des milliards d'êtres humains, le rôle que l'Église a rempli hier, lorsque le monde romain s'est lentement effondré. Dans la gestion de la grande pauvreté, de la misère, le communisme a échoué ; le christianisme également. L'islam apparaît dès lors aux yeux des dirigeants de ce monde, comme la seule idéologie capable de prendre en charge l'océan de pauvreté grandissante qui menace de tout submerger. Pour parler la langue des technocrates, un « pauvre islamisé » c'est un pauvre soumis, qui présente l'immense avantage d'accepter son sort misérable ; un « pauvre islamisé » ne présente plus de danger pour les dominants. Il n'y a pas de révolte débouchant sur une libération, dans le sens où nous l'entendons, en terre d'islam. Comme au Moyen Âge, toute révolte, expression d'un désespoir profond, est impitoyablement réprimée. Dans la logique des nouveaux grands seigneurs féodaux qui se battent pour la domination de la planète, la conversion des masses à un islam (qu'ils voudraient modéré) fournirait l'instrument de domination dont ils ont besoin pour asseoir de manière définitive leur ordre.

Ce qui est en jeu dans le conflit qui oppose Israël au monde arabo-musulman, c'est précisément un certain type de gouvernance. L'aspect irréductible du conflit, l'impossibilité de le résoudre tient précisément à une carence majeure : dans les dictatures arabo-musulmanes, il n'y a pas, à proprement parler de droit entendu comme sphère autonome, séparée de la politique, de la morale et de la religion (l'islam impliquant fusion du droit et de la religion). La guerre ne

peut déboucher sur une solution politique authentique car cette dernière exige la présence d'un droit autonome non soumis au religieux. Dans ces pays, où les différents pouvoirs ne sont pas réellement séparés, ce qui domine, c'est le rapport de forces, c'est-à-dire une guerre civile larvée. Un pays qui est en guerre permanente avec lui-même ne peut signer un traité de paix avec son ennemi « absolu ». Il ne peut survivre qu'en fondant sa légitimité sur la haine de l'autre, sur la stigmatisation permanente de l'ennemi, qu'en fonctionnant perpétuellement dans le discours de la guerre.

Le droit moderne fondé sur le triptyque – autonomie de la volonté, liberté individuelle, responsabilité– est articulé à un ensemble de valeurs propres à un espace civilisationnel particulier, celui que l'on désigne sous le terme générique de démocratie occidentale. Cette dernière est en paix avec l'islam et peut aller jusqu'à accorder une centralité à l'islam. Les rites de cette religion sont systématiquement évoqués. Le ramadan est bien plus important aujourd'hui en France et dans de nombreux pays européens, que le carême des chrétiens dont on ne parle quasiment jamais. La réciprocité n'est pas vraie. Mêmes les régimes musulmans les plus tolérants (le Maroc par exemple) ne peuvent concevoir la présence juive ou chrétienne, qu'à la marge. Il ne peut y avoir une quelconque centralité du judaïsme (ou du christianisme ou d'une quelconque autre religion) dans ces pays.

Demain ?

Dans cet immense bras de fer planétaire, se joue le sort d'un système fragile et puissant, édifié à travers plusieurs siècles de recherches, de guerres, de créations et qui prend racine effectivement dans l'espace civilisationnel ouvert par la Bible, par Rome, par Athènes. Ce système certes imparfait est le seul qui permette à la personne humaine telle que nous l'entendons, de s'épanouir et de vivre librement. Ce système est aujourd'hui menacé ; il a abaissé toutes ses défenses. L'Europe démocratique est en grand danger.

Lorsque le pouvoir central romain s'est effondré à la fin du ^ve siècle, pour asseoir son autorité sur un vaste territoire, Clovis qui disposait de la force armée n'eut d'autre choix que de prendre appui sur le seul réseau de pouvoir organisé et unifié encore existant, celui des évêques, des moines, des abbayes. Ce réseau était porteur non seulement d'une idéologie de la domination des masses, mais également de ressources financières considérables « *le ralliement de Clovis au parti des évêques, qui apparaissaient de plus en plus comme les détenteurs du vrai pouvoir dans les cités...* (16) » Pour parvenir à obtenir la collaboration active des évêques et des gens d'église, Clovis n'eut d'autre choix que de se convertir à la nouvelle religion. Sa conversion au catholicisme « *eut un reten-*

tissement considérable... une foule de gens désormais souhaitait d'un ardent désir avoir les Francs pour maîtres... (17)»

L'affaiblissement du pouvoir des Etats démocratiques, l'extension continue de l'islam dans toutes les villes européennes, pourrait faire de ses représentants, à très court terme les véritables maîtres dans les « cités » du peuple et du « bas-peuple ». Le maillage de plus en plus serré de mosquées et autres organismes culturels et associatifs attachés à la mise en œuvre de ce pouvoir, conduit de manière quasi-inéluctable à une situation comparable à celle qu'a connu la Gaule lorsque le pouvoir central de Rome s'est effondré. Nous avons vu que les banlieues étaient capables de s'enflammer « spontanément » du Nord au Sud de l'Europe. Bientôt, lorsque le souverain des Etats démocratiques n'aura plus les moyens de gouverner, de mettre un terme à l'anarchie apparente et aux violences urbaines, seule sa conversion à l'islam lui permettra de rétablir son autorité. Les foules « révoltées » l'acclameront et se prosterneront alors devant lui. Cependant, dans le combat planétaire qui oppose les forces de la république à celles du féodalisme, rien n'est encore définitivement joué. La démocratie peut toujours l'emporter. Les éléments les plus fragiles, les plus menacés, ainsi que ceux qui sont attachés aux libertés – les femmes, les salariés, les classes moyennes, les Juifs, les protestants, les immigrés, les chrétiens conscients des dangers – peuvent se réveiller, se regrouper, se battre pour briser l'extension croissante du féodalisme qui menace d'étouffer le miracle de l'existence de cette petite fleur sans laquelle la vie n'a plus beaucoup de signification et de prix : la liberté.

notes

1. E.J. Hobsbawm, *Histoire du Court xx^e siècle*, Complexe, 1994, p. 528
- (2.) Michel Foucault, *Il faut défendre la société*, Gallimard-Seuil, 1997, p. 257.
- (3.) Stéphane Lebecq, *Les origines franques*, Points-Histoire, 1990, p. 35
- (4.) Peter Brown, *La société et le sacré dans l'Antiquité tardive*, Coll Points-Histoire, 2002, page 46 et sq.
- (5.) *Les Capétiens*, coll Tempus, Perrin, 2008, p. 106.
- (6.) *Idem*, p. 340-341
- (7.) *Ibidem*, p. 323.
- (8.) *Ibid.*, p. 461 et sq.
- (9.) Ch. Maurras, *Mes Idées politiques*, Fayard, 1937, page 283.
- (10.) Appréhender le judaïsme comme une hérésie du christianisme (ou de l'islam) repose sur un

renversement historique. Si l'on veut penser le rapport de ces deux ou trois religions sous cet angle (ce que les Juifs ne font jamais) il est clair que c'est le christianisme et l'Islam qui peuvent être qualifiés d'hérésies du judaïsme, non l'inverse.

Quelle que soit l'époque, la diabolisation du Juif et la réactivation du « statut Juif » demeurent une constante de l'instauration de l'ordre féodal comme l'illustrent les tentatives d'instauration de régimes totalitaires (d'inspiration fasciste ou communiste) ou le fonctionnement actuel des systèmes féodaux arabo-musulmans.

(11.) On appelait « koulak » dans la Russie du XIX^e les paysans aisés, voire riches. La politique de collectivisation forcée des terres conduit à une « dékoulakisation » massive. Staline procédera à la déportation, incarcérations, mise à mort d'environ 5 millions de paysans, particulièrement en Ukraine et dans le Kouban.

(12.) G. Duby, *Féodalité*, Quarto Gallimard, 2006, p. 471 et sq.

(13.) G. Duby, *Féodalité*, Quarto Gallimard, 2006, p. 621,622

(14.) Michel Foucault, *Il faut défendre la société*, *op. cit.*, p. 128.

(15.) Les accords d'Helsinki ont été signés en août 1975 par 35 États, dont les 2 grandes puissances (URSS et États-Unis). Les principes sont : non ingérence dans les affaires intérieures des autres États, autodétermination des peuples (ils choisissent leur régime politique), inviolabilité des frontières issues de la Deuxième Guerre mondiale, coopération accrue, et surtout garantie de la défense des droits de l'Homme (libre circulation des hommes, liberté de presse...).

(16.) Stéphane Lebecq, *op. cit.*, p. 49.

(17.) *Ibid.*, p. 53.